

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 10 octobre 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

**Délibération n° BC-2022-047**

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CONCERNANT UNE ÉTUDE PRÉALABLE À LA RESTAURATION SUR LE TABLEAU "LA VIERGE À LA CEINTURE" DE MICHEL SERRE**

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 octobre 2022.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

- HOFFMANN Olivier donne procuration à BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien.

**Absent** : DELZERS Catherine.

**Secrétaire de Séance** : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n°2020-83 du Conseil de Communauté du 14 février 2020 approuvant le projet scientifique et culturel du Musée des Comtes de Provence adopté pour la période 2020-2025 ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire, pour toute demande de subvention émanant de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et le cas échéant, la convention correspondante ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte est compétente en matière de gestion d'équipements culturels dont le Musée des Comtes de Provence, qui justifie de l'appellation « Musée de France » ;

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, l'une des missions du Musée consiste en l'étude, la conservation et la restauration des collections ;

**CONSIDERANT** que le Projet scientifique et culturel du musée prévoit la restauration des collections du Musée d'après un calendrier prévisionnel 2019-2026 ;

**CONSIDERANT** la volonté d'intervenir en 2023 et 2024 sur des travaux de restauration dont la Vierge à la Ceinture, de Michel Serre, du 17<sup>e</sup> siècle ;

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser une étude préalable sur le tableau La Vierge à la Ceinture, de Michel Serre qui a subi des repeints et une restauration maladroite il y a quelques années, afin de proposer les modalités d'une future restauration ;

**CONSIDERANT** le budget prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES		
Etude préalable à la restauration du tableau : La Vierge à la Ceinture, de Michel Serre	2 850 € HT	Autofinancement Subvention DRAC PACA	2 280€ 570 €	80 % 20 %
TOTAL	2 850 € HT	TOTAL dont autofinancement Subvention DRAC PACA	2 850 € 2 280 € 570 €	100 %

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture réunie le 5 septembre 2022 ;

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

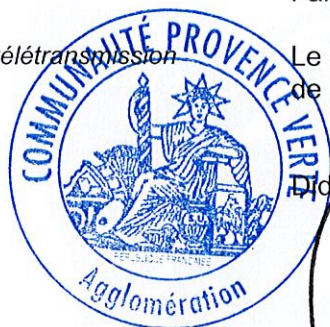
- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 570 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative une étude préalable sur le tableau « La Vierge à la Ceinture » de Michel Serre, représentant 20 % du budget de l'opération.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le président si nécessaire à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 octobre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le 13/10/2022  
et affichage le 13/10/2022



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND